



Lundi 18 Mai 2026

Le syndicat professionnel des MERM

## Communiqué

**OBJET : Prime Buzyn – Les tensions montent dans les services d'imagerie.**

Nous sommes informés de **plusieurs conflits** actuellement en cours dans certaines structures concernant les modalités d'attribution de la **prime Buzyn (indemnité forfaitaire de risque)** aux manipulateurs en électroradiologie médicale (**MERM**).

Créée pour renforcer l'attractivité des urgences et reconnaître les professionnels engagés dans ce secteur en tension, cette prime continue pourtant **d'exclure** ou de **traiter différemment** des MERM pourtant pleinement intégrés à cette activité.

Sur le terrain les équipes subissent :

- Une application partielle ou restrictive de la prime
- **Des calculs au prorata du temps de travail dédié aux urgences, déconnectés de la réalité du terrain.**
- Des différences de traitement au sein d'un même service selon la localisation géographique des différentes modalités d'imagerie.

Ces pratiques créent des **tensions importantes**, divisent les équipes et accentuent le malaise déjà profond au sein de la profession.

Cette situation intervient après plusieurs années d'exclusion répétée des MERM des **dispositifs de reconnaissance** :

- Absence d'intégration des MERM à la **prime de soins critiques**, attribuée aux personnels des services de soins critiques après la crise COVID, malgré leur rôle majeur dans le parcours de soins, le dépistage et l'imagerie des patients COVID.
- Reconnaissance toujours **inexistante** du statut de soignant.
- **Absence** d'application de la **prime Veil** pourtant recommandée dès 2021 dans un rapport de l'IGAS commandé par Olivier Véran alors ministre de la Santé.

Les MERM sont indispensables dans le parcours de soins des patients, et pourtant, la **reconnaissance institutionnelle** continue de ne pas être à la hauteur des responsabilités exercées sur le terrain.

Nous demandons :

- **Une attribution de la prime BUZYN à chaque MERM assurant la prise en charge des Urgences en provenance des SAU et des SMUR.**
- L'attribution de la **prime Veil** pour tous les MERM.
- Une reconnaissance du **statut de soignant** de la profession.

**Sans réponse rapide, la profession s'organisera à l'échelle nationale pour obtenir la reconnaissance qui lui est due.**

mail : [contact@unimanip.org](mailto:contact@unimanip.org)



site internet : <https://unimanip.org>

mail : [contact@unimanip.org](mailto:contact@unimanip.org)



site internet : <https://unimanip.org>